

*FFSRT est une Fondation de droit privé, de durée indéterminée, dont le siège est situé à Genève. Elle est inscrite au Registre du Commerce de ce Canton et est placée sous la surveillance de l'autorité compétente de la Confédération suisse. Elle associe dans un cadre transfrontalier, trois régions françaises à savoir, Alsace, Franche-Comté et Rhône-Alpes et six cantons suisses : Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, ainsi que l'Université de Bâle.*

### **Missions :**

La Fondation a pour but de promouvoir la coopération et le partenariat franco-suisse en matière de recherche scientifique et technologique, de stimuler l'innovation technologique régionale, de favoriser l'échange d'informations, la mobilité des chercheurs, les partenariats des laboratoires et des entreprises pour des projets communs, de rassembler et canaliser les énergies, principalement au niveau transfrontalier et dans la perspective de l'Espace européen de la recherche en y associant d'autres régions limitrophes.



En principe, les projets de recherche soutenus doivent avoir pour perspective des retombées économiques régionales, sans que des partenariats industriels et privés soient nécessairement requis au préalable.

Des hypothèses de travail sont d'ores et déjà en discussion concernant des recherches sur les sciences de la vie, la mécatronique et les énergies renouvelables.

### **Objectifs :**

1. Orienter les efforts de recherche et de développement sur quelques thématiques d'intérêt commun et débouchant, dans la mesure du possible, sur des applications, sources d'innovation, et porteuses de développement économique.

Les thématiques reconnues d'intérêt commun sont les suivantes :

- Les biotechnologies et les technologies médicales
- La chimie et la science des matériaux
- Les nanotechnologies
- Les microtechniques et la microélectronique
- Les technologies de l'information et de la communication
- Les technologies liées à l'environnement
- Autres thématiques, selon décision du Conseil de fondation.

2. Promouvoir, en particulier les échanges de chercheurs / enseignants engagés dans des projets communs de recherche et des partenariats d'entreprises.

3. Identifier les partenaires de thématiques d'intérêt commun, favoriser les rencontres entre partenaires potentiels, animer leurs efforts et contribuer, en général, à générer des projets de collaboration.

4. Susciter / Favoriser l'organisation de manifestations communes, centrées sur la recherche, le transfert de technologie, le partenariat et la création d'entreprises valorisant ce transfert.

5. Faciliter le financement de projets communs en les orientant de façon coordonnée vers l'usage des instruments de financement existants en France, en Suisse, voire au niveau européen.

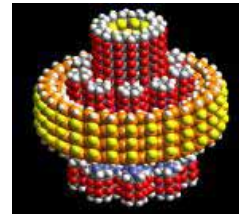
6. Une attention particulière sera donnée aux partenariats avec l'économie privée.

---

---

### Objectifs opérationnels :

Processus d'identification et de génération de projets :  
Les deux optiques de promotion de la recherche ont été retenues :



- optique « **bottom-up** », qui consiste à compléter et mettre sur pied des projets déjà existants, présentés par l'un ou l'autre partenaire universitaire, et à les mettre en relation avec des partenaires universitaires ou industriels des deux côtés de la frontière.
- optique « **top-down** », qui consiste à identifier des domaines de recherche a priori bien représentés dans nos régions, et à bâtir de toutes pièces des partenariats et des projets de part et d'autre de la frontière.
- optique **Mixtes**

---

### Nature des activités :

La Fondation repose sur une structure légère, constituée d'une directrice et bénéficiant du support administratif de l'OPI (Office pour la Promotion des Industries et des technologies), à savoir réception, secrétariat, comptabilité, appui informatique et bureautique et salles de réunions.

Ses activités seront les suivantes

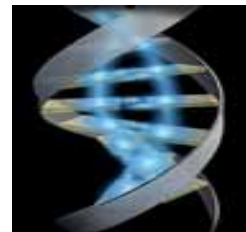
- Organisation, coordination et facilitation de financements complémentaires, régionaux, nationaux, européens.
- Faire jouer les divers intérêts et avantages respectifs des deux côtés de la frontière en fonction des projets et en faire bénéficier les autres partenaires transfrontaliers.
- Créer et entretenir une synergie France Suisse.
- Suivi et accompagnement des projets.

### Sur le plan scientifique et organisationnel :

- Etablir un panorama général de la recherche scientifique et technologique dans les régions concernées, et le tenir à jour.
- Réunir des séminaires de réflexion du Conseil Scientifique et Economique, ainsi que du Conseil de fondation, pour la détermination des sujets de collaboration.
- Mise en réseau permanente avec les Universités, Hautes Ecoles et Instituts, leurs offices de transfert de technologie et leurs bureaux de montage de projets européens et nationaux
- Mise en réseau permanente avec les sources de financement.
- Mise en réseau permanente avec les entreprises : grands groupes, PME, start-up et organisation de rencontres avec les partenaires scientifiques de projets.
- Analyse de projets, au besoin avec le concours d'experts extérieurs.
- Choix et labellisation de projets.

### Sur le plan institutionnel :

Interventions auprès des autorités compétentes, de part et d'autre de la frontière, pour faciliter l'implémentation des projets, par exemple, permis de séjour et de travail, logement, mise à disposition d'équipements, expertises.



---

---

## **Organes de la Fondation**

### ***Direction :***

Une Directrice en la personne du Dr. Olfa Hooft van Huijsduijnen, ayant aussi bien des compétences scientifiques / technologiques mais également de direction de projets et de « business administration ».

Après une licence en biochimie, une maîtrise en biologie cellulaire et un DEA de l'Université Paris 7, Mme Olfa Hooft a obtenu un doctorat en biologie moléculaire à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, LGME, INSERM-CNRS avec la mention très honorable. Elle est également détentrice d'un MBA (Master Business Administration) de la Webster University.

Après quelques années de recherche scientifique à Genève, d'abord comme Post-Doc à la Faculté de Médecine puis comme Maître Assistant à la Faculté des Sciences, elle a décidé de réorienter sa carrière et a occupé différents postes de management chez Genelabs, Serono, Medtronic et Debiopharm (Product Manager, Clinical Research Manager for Europe, Ventures and Business Development Manager, Director of Business Development).

### ***Conseil scientifique et économique :***

Le Conseil scientifique et économique assiste le Conseil de fondation ainsi que la Directrice dans leurs tâches, en particulier dans l'identification, la proposition, l'expertise et l'évaluation de projets

Il est nommé par le Conseil de fondation sur propositions des membres fondateurs.

Il est constitué des représentants des universités, des hautes et grandes écoles, des instituts de recherche et des entreprises « leader » dans les thématiques retenues. La composition du Conseil scientifique et économique respecte un équilibre raisonnable entre les institutions universitaires et de recherche, d'une part, et les entreprises d'autre part, ainsi qu'un équilibre approprié entre les thématiques scientifiques retenues.

Le nombre de ses membres est indéterminé mais sera néanmoins limité à 18 représentants par pays.

Chaque membre est nommé pour une période de quatre ans. Lors de la constitution de la Fondation, la moitié des membres du Conseil scientifique et économique sont nommés pour deux ans, afin d'éviter un renouvellement global du Conseil et assurer la continuité de ses travaux.

Le Conseil scientifique et économique peut constituer des commissions par projet ou par thématique, qui comprennent des membres et/ou des non membres dudit Conseil. Ces commissions requièrent l'approbation du Comité exécutif avant leur constitution.

### ***Conseil de fondation :***

La stratégie et l'administration de la fondation sont confiées au Conseil de fondation constitué par :

1. Le Président du Conseil Régional de chaque région française concernée, ou son représentant.
2. Trois représentants des cantons suisses concernés, nommés par les cantons fondateurs.
3. Le Président et le Vice-président du Conseil scientifique et économique.



Le délégué de la Confédération Suisse, ou son représentant, et l'ambassadeur de France en Suisse, ou son représentant, siègent à titre d'observateurs aux séances du Conseil de fondation, sans participer aux décisions.

Les membres de droit, désignés ci-dessus siègent au Conseil de fondation pour la durée de leurs fonctions.

La durée de leur mandat est de trois ans. Ils sont immédiatement rééligibles. Tout membre du Conseil de fondation qui n'exerce plus les fonctions en raison desquelles il a été élu cesse de faire partie du Conseil.

---

Le Conseil de fondation possède tous les pouvoirs nécessaires pour atteindre le but de la fondation.

Sur proposition de son Président et après avoir sollicité l'avis du Comité exécutif, il détermine dans les grandes lignes le programme d'activités de la Fondation.

Il veille tout particulièrement à maintenir des liens aussi étroits que possible entre d'une part, la Fondation et d'autre part les universités, hautes et grandes écoles, institutions de Recherche concernées et le secteur privé et ce, de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

### ***Comité exécutif :***

Le Comité exécutif est composé du Président, du Vice-président, du Secrétaire et du Trésorier du Conseil de fondation. Il se réunit, sur convocation d'un de ses membres ou de la Direction, aussi souvent que l'exigent les affaires de la Fondation.

Le Comité exécutif peut choisir les membres de comités ad hoc et des experts mandatés pour des missions ponctuelles ou périodiques.

Le Comité exécutif peut également instruire les dossiers qui lui sont soumis

Il accepte, refuse ou modifie les projets de recherche et de collaboration qui lui sont soumis par le Comité exécutif.

En prenant l'avis des milieux concernés, il nomme les membres du Conseil scientifique et économique, les Comités *ad hoc*, ainsi que tout expert à mandater.

Il prend les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre financier de la Fondation par la Direction et décider des expertises ou autres compléments d'information nécessaires à la décision du Conseil.

